

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

46^e séance tenue le 7 octobre 2024 à 17 h 44

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Caroline Murray, présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

Mike Duggan, vice-président – Conseiller, district de Pointe-Gatineau (n° 12)

Catherine Craig-St-Louis – Conseillère, district du Carrefour-de-l’Hôpital (n° 13)

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Erica Leblanc-Deschâtelets – Citoyenne

Patrick Lemieux – Citoyen

Jorge Magalhaes – Professionnel

Mathieu Locas – Citoyen

Garanké Bah – Citoyen

Zohra Soufiani – Citoyenne

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Zahir Ouali – Directeur adjoint, services à la population et aux projets immobiliers, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)

Pierre-Luc Caron – Chef de service, projets immobiliers, SUDD

ABSENCE :

Membre

Christine Prigent - Citoyenne

Séance publique

17 h 44

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 44.

2. Adoption de l’ordre du jour

Le point 8 est retiré de l’ordre du jour à la demande du requérant.

On demande l’ajout aux varia d’un point concernant les zones de PIIA par rapport aux 35-37, rue Kent.

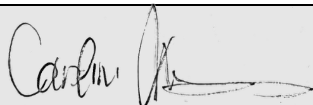
L’ordre du jour modifié est adopté.

3. Période de questions du public

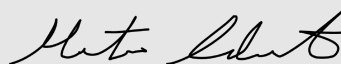
La présidente demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires ou des observations, ou si elles désirent se faire entendre sur les demandes inscrites à l’ordre du jour.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

Mario Desbiens, concernant l'éclairage adapté aux secteurs patrimoniaux

M. Desbiens rappelle qu'il a fait parvenir une lettre à l'intention du conseil local du patrimoine il y a quelques années. Il fait ensuite la lecture d'un document :

« Le contexte de la demande est le suivant : les secteurs patrimoniaux font l'objet d'un traitement particulier (subventions) en fonction de leurs caractéristiques architecturales particulières. Mais le patrimoine ne se réduit pas qu'à cela, il se définit aussi par ses caractéristiques végétales, spatiales, volumétriques, sonores, lumineuses et cinétiques, tous ces aspects devraient être pris en considération dans l'aménagement et la valorisation des secteurs patrimoniaux.

Parenthèse illustrative : depuis des années on demande des mesures de contrôle du transit et de la vitesse pour le secteur du Village d'Argentine et particulièrement pour la petite rue Wright, les services abordent toujours la question à partir des normes générales alors que cette rue et son trottoir ne sont pas standards, tout comme le quartier d'ailleurs. Plutôt que d'adapter le contexte aux normes, il faudrait adapter les normes au contexte, dans une rue patrimoniale comme la rue Wright où on circulait à l'origine à pied ou à cheval, et où aujourd'hui les gens marchent dans la rue et contemplent l'environnement, la dominance des automobiles n'a pas sa place et nuit à l'ambiance patrimoniale du secteur, cette nuisance doit donc être atténuée et nous comptons sur la municipalité pour le faire. Fermons la parenthèse.

En ce qui concerne le point à l'ordre du jour, soit l'éclairage, nous suggérons que la composante spectrale de l'éclairage soit prise en considération lors du passage aux ampoules DEL, comme l'a fait la ville de Montréal pour le secteur du Vieux-Montréal et que les quartiers résidentiels patrimoniaux de la municipalité soient dotés de DEL à 1800 ou 2200 K.

Dans le document qui vous a été transmis, on demande un exemple comparatif concret afin de mieux juger de la différence entre les différentes couleurs d'éclairage. Ce n'est plus nécessaire, car sur le pont Wright, un lampadaire sur 4 est de lumière orangée, les 3 autres de lumière blanche, la différence saute aux yeux. Je vous invite à aller la constater par vous-même et vous en viendrez à la même conclusion que nous, soit qu'il faut un éclairage adapté aux secteurs résidentiels patrimoniaux afin de les valoriser et de les promouvoir, en maintenant une de leurs caractéristiques historiques identitaires.

Avec un peu d'imagination on peut voir les futurs résidents, d'une ville éclairée d'un blanc poudre étincelant, pénétrant de nuit dans un secteur patrimonial résidentiel, être surpris, éblouis et transportés dans une époque lointaine par la chaleur dégagée, par son éclairage orangé.

En résumé, un éclairage adapté aux secteurs résidentiels patrimoniaux (1800 à 2200K) est un incontournable pour la mise en valeur du patrimoine des secteurs résidentiels historiques.

En terminant, j'aimerais mentionner que l'éclairage bordant les secteurs naturels devrait, lui aussi, faire l'objet d'une attention particulière, en raison de ses impacts négatifs sur la faune. »

Séance huis clos

On accueille deux nouveaux membres au sein du conseil local du patrimoine et du Comité consultatif d'urbanisme, Patrick Lemieux et Erica Leblanc-Deschâtelets.

4. Approbation du procès-verbal de la 45^e séance tenue le 16 septembre 2024

Le procès-verbal de la 45^e séance tenue le 16 septembre 2024 est approuvé par les membres.

5. Signature du procès-verbal de la 45^e séance tenue le 16 septembre 2024

Le procès-verbal de la 45^e séance tenue le 16 septembre 2024 sera signé par la présidente.

6. Suivi du procès-verbal de la 45^e séance tenue le 16 septembre 2024

8-10, rue Leduc et 119, promenade du Portage

À la suggestion du conseil local du patrimoine, le promoteur devra évaluer la possibilité de mettre en valeur l'histoire de l'imprimerie Gauvin qui prenait place aux 8-10, rue Leduc. De plus, une condition à l'approbation de la demande a été ajoutée pour que les briques du bâtiment au 119, promenade du Portage soient recyclées dans le projet lui-même ou sur un autre site.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le lundi 28 octobre 2024.

8. Patrimoine – Démolir un bâtiment résidentiel bifamilial – 35-37, rue Kent – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Patrimoine – Démolir un bâtiment résidentiel unifamilial – 43, rue Kent – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Patrimoine – Démolir un bâtiment résidentiel unifamilial – 45, rue Kent – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Patrimoine – Démolir un bâtiment résidentiel unifamilial – 47, rue Kent – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Patrimoine – Démolir un bâtiment résidentiel bifamilial – 80-82, rue Laval – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Patrimoine – Démolir un bâtiment résidentiel unifamilial – 84, rue Laval – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Patrimoine – Démolir un bâtiment résidentiel unifamilial – 86, rue Laval – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Patrimoine – Démolir un bâtiment résidentiel unifamilial – 88, rue Laval – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Patrimoine – Démolir un bâtiment résidentiel unifamilial – 90, rue Laval – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Sujet reporté à une séance ultérieure.

9. Varia

a) Secteurs de PIIA – 35-37, rue Kent

On souligne que le terrain du 35-37, rue Kent se situe dans une zone de restructuration à la limite d'une zone de préservation. On souhaite que les différentes caractéristiques de ces deux zones soient expliquées aux membres.

On répond que lors de l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) centre-ville en 2009, des unités de paysage ont été ciblées, ce qui a permis de définir des objectifs et moyens de mise en œuvre à l'intérieur du PPU. Par la suite, une étude typomorphologique a été réalisée dans le cadre de la mise à jour du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour que les objectifs et moyens de mise en œuvre soient traduits dans le règlement sur les PIIA. Dans certains cas, les moyens de mise en œuvre ont pour but de préserver le cadre bâti, en raison par exemple de l'ambiance de rue ou du caractère patrimonial. Dans d'autres cas, le cadre bâti est appelé à être rénové, d'où l'intention de le restructurer. Le premier inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Gatineau a été adopté en 2008, et il était clairement indiqué que ce premier inventaire était une ébauche de qui pouvait être livré. Cet inventaire sera actualisé en 2025. Certains objectifs des zones de restructuration promeuvent tout de même une certaine sensibilité à l'aspect patrimonial.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 01.